

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 19 MAI 2026
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 45
Nb. de représentés : 7
Nb. d'absents : 1

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf mai à 17h16, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

AFFAIRE N° 3/91 :

Vote de subvention à l'association REUNIR dans le cadre de la prévention - santé

ETAIENT PRESENTS :

MM. LORION David, LAKERMANCE Michèle, NARINSAMY Nadège, OMARJEE Mohammad, DAMOUR Kichena, DERFLA Lisa, RICHARDSON Jackson, SELLY Roger, ARAYE Héléna, VALY Nazir, LABENNE Jennifer, VIENNE Frédéric, LAURENCE Dany, KICHENIN Nicole, MAROUDE GOPALLE Valdo, ABLANCOURT Nathalie, LAGARRIGUE Moïse, VAYABOURY Jean Patrick, FIROAGUER Patrick, TAN Willy, RIANI Richard, AGATHE Chantal, GOVINDAMAL Frédéric, JUDITH Laurent, SAILLY Sabine, CALOGINE Ketty, ADIGADOU Marina, NAYAGOM Ulrich, LAGARRIGUE Béatrice, AKHOONE Roxana, GOVINDASSAMY POULLE Lilian, MALIDI Mariaty, SUMAC Clément, ALBORA Stéphane, TAILAMEE Caroline, PALIOD Samantha, TECHER Fabrice Louis, BANDAMA ATIAMA Yvonne, SARPEDON Jean François, LEBON Jean Laurent, FONTAINE Gaëlle Michelle, K/BIDI Emeline, SINIEN Neïma Marie Gabrielle, PAPI Lionel, ANDA SITA Jean Gaël.

REPRESENTE (S) :

MM. NARIA Olivier (par Monsieur David LORION), FONTAINE Emilie (par Monsieur OMARJEE Mohammad), AHO NIENNE Sandrine (par Madame ARAYE Héléna), TAYLLAMIN Patricia (par Monsieur VAYABOURY Patrick), NASSIBOU Guilaine (par Monsieur TAN Willy), VIRY Pascaline (par Madame DERFLA Lisa), POTHIN Henri Claude (par Madame K/BIDI Emeline).

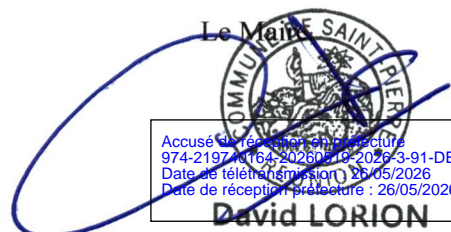
ABSENTS :

MM. DIJOUX Moze.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Lisa DERFLA pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée le 26 mai 2026 et la convocation du Conseil Municipal faite le 12 mai 2026.



Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20260519-2026-3-91-DE
Date de télétransmission : 26/05/2026
Date de réception en préfecture : 26/05/2026

David LORION

Affaire n°3/91 : Vote de subvention à l'association REUNIR dans le cadre de la prévention - santé.

Pole Sante Jeunesse

Le Maire rappelle à l'Assemblée que la Ville, en lien notamment avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) Réunion et la Préfecture de la Réunion, œuvre à mettre en place des actions de prévention – santé via son Contrat local Santé (CLS).

Au titre de sa programmation 2026, au sein de l'axe santé-nutrition du CLS, il est proposé, en lien avec l'ARS qui co-finance cet opérateur associatif, de poursuivre des actions avec l'association REUNIR (Centre d'éducation thérapeutique et obésité infantile) sur des actions de sensibilisation et d'éducation nutritionnelle :

- Par des interventions nutrition au sein de quartiers, au plus proche des habitants,
- via une action nutrition en écoles du premier degré pour sensibilisation à l'activité physique, à l'équilibre alimentaire et à l'éveil au goût,
- via le projet PALC « Plaisir à la cantine » qui sera déployé dans des écoles de la ville, en lien avec des élèves et des agents municipaux.

Afin de garantir la mise en œuvre de ces actions en 2026, l'association REUNIR sollicite de la ville, une demande de subvention d'un montant de 8 900 €.

Le financement est opéré par prélèvement sur la ligne budgétaire n° 4232 65748 174 RE26000018

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **D'APPROUVER le versement, au titre de 2026, d'une subvention de 8 900 € à l'association REUNIR dans le cadre de son partenariat avec le CLS sur l'axe santé-nutrition,**
- **D'APPROUVER la convention annexée,**
- **D'AUTORISER le Maire ou à défaut l'adjoint(e) délégué(e), à SIGNER tous documents relatifs à cette affaire.**

P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE

